#### • RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

### LIBERTÉ ÉGALITÉ FRATERNITÉ

- Région AUVERGNE RHONE ALPES /
  - Département du PUY-DE-DÔME /
    - Arrondissement d'ISSOIRE /
- Canton de BRASSAC-LES-MINES / Code INSEE : 63050/



## PROCES VERBAL SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2023

### Nombre de conseillers en exercice : 23

Jeudi 14 décembre 2023 à 19 H 00, le Conseil Municipal de la commune de Brassac-les-Mines, dûment convoqué le vendredi 8 décembre 2023, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Fabien BESSEYRE, Maire de BRASSAC-LES-MINES, dans la salle du Centre Culturel

<u>Etaient présents</u>: Fabien BESSEYRE – Hervé BOUCHET – Jacques CARLET – Jocelyne BORTOLI - Yves-Serge CROZE - Catherine DENAIVES – Vinciane GRAND – Léa CARNICER - Eddie GUINET – Agnès JEANPETIT – Gaëlle MAHOUDEAUX – Christian PAGES – Stéphane DEMARET – Dominique PLUTINO – Sabine TOCK – Laëtitia TOMIO – Jean VIALLARD - Christian RYCKEBOER – Michèle BESSE – Marc ROUX – Stéphane VEYSSEYRE

<u>Pouvoirs</u>: Françoise CAUTIN pour Laëtitia TOMIO – Philippe MONIER pour Fabien BESSEYRE

<u>Secrétaire de séance</u> : Mme Catherine DENAIVES est désignée pour remplir cette fonction en vertu de l'article L2121-15 du CGCT.

Monsieur Fabien BESSEYRE donne lecture du procès-verbal de la réunion du 9 novembre 2023 lequel est adopté à l'unanimité des membres du conseil

# 1 – 20231214 - DECISION MODIFICATIVE NUMERO 4 – SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT CANTINE

Rapporteur: Hervé BOUCHET

Il convient de faire une décision modificative concernant la subvention de fonctionnement de la cantine

Intitulé	Diminution des	Article	Intitulé	Augmentation
	crédits			des crédits
Fournitures non	8 600.00	D-	Sub fonctionnement	8 600.00
stockables -		6573641-	aux BA	
Electricité		281		
Fournitures non		D-66111	Intérêts réglés à	500.00
stockables -chauffage	500.00		échéance	
urbain				
Fonctionnement	9 100.00			9 100.00
	Fournitures non stockables - Electricité Fournitures non stockables -chauffage urbain	Fournitures non stockables - Electricité Fournitures non stockables -chauffage urbain	crédits           Fournitures non stockables - Electricité         8 600.00         D- 6573641- 281           Fournitures non stockables -chauffage urbain         500.00         D-66111	Fournitures non 8 600.00 D- Sub fonctionnement aux BA Electricité 281  Fournitures non stockables -chauffage urbain D-66111 Intérêts réglés à échéance

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents, décide

Votants: 23Pour: 23Contre: 0Abstention: 0

- d'approuver la décision modificative ci-dessus.

#### 2 - 20231214 - DECISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET CANTINE

Rapporteur: Hervé BOUCHET

Il convient de faire une décision modificative pour augmenter le compte 6042 (achat de prestations de services) et d'augmenter la participation de la commune. Le nombre d'enfants inscrits à la cantine à augmenter (actuellement 202).

Article	Intitulé	Augmentation	Article	Intitulé	Augmentation
		des crédits			des crédits
D-6042-281	Achat de prestation de services	8 600.00	R-74741- 281	Participations communes membres du GFP	8 600.00
TOTAL	Fonctionnement	8 600.00			8 600.00

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents, décide

Votants: 23Pour: 23Contre: 0Abstention: 0

- d'approuver la décision modificative ci-dessus.

### 3 - 20231214 - ADMISSIONS EN CREANCES ETEINTES

Rapporteur: Hervé BOUCHET

Le SGC ISSOIRE LE MONT DORE a transmis un dossier de surendettement.

Le montant de la dette s'élève à 1 072.69 € ; il convient d'émettre un mandat au 6542 (créances éteintes) de 1 072.69 € (423,85 de 2016 – 332,84 de 2017 – 316,00 de 2018)

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents, décide

Votants: 23Pour: 23Contre: 0Abstention: 0

- d'admettre le montant de 1072,69 euros en créances éteintes.

### 4 - 20231214 - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR LES ELEVES DE 6EME DU COLLEGE JULES FERRY POUR SEJOUR AU LIORAN

Rapporteur: M. Hervé BOUCHET

Le collège Jules Ferry de Brassac les Mines organise pour les élèves de 6<sup>ème</sup> un séjour à la neige du 22 au 26 janvier 2024 afin de favoriser l'intégration des élèves.

Les enseignants du collège Jules Ferry ayant en charge l'organisation de ce voyage sollicitent la municipalité pour une aide exceptionnelle, qu'elle laisse à notre appréciation, concernant 19 élèves maximum domiciliés à Brassac les Mines participant à ce voyage. Il est proposé une aide de 20 euros par enfant.

Cette aide exceptionnelle serait versée directement aux familles brassacoises sur présentation d'un Relevé d'Identité Bancaire que le Collège se chargera de collecter auprès des familles. L'aide serait versée après la réalisation du séjour, sur présentation d'une liste définitive des participants établie par le Collège.

Après avoir oui l'exposé et après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents,

Votants: 23Pour: 23Contre: 0Abstention: 0

Décide de verser une aide exceptionnelle de 20 euros à chacun des élèves domiciliés à BRASSAC-LES-MINES qui participeront à ce séjour. Cette aide exceptionnelle serait versée directement aux familles brassacoises sur présentation d'un Relevé d'Identité Bancaire que le Collège se chargera de collecter auprès des familles. L'aide serait versée après la réalisation du séjour, sur présentation d'une liste définitive des participants établie par le Collège.

Cette somme sera prélevée sur le budget communal

### 5 - 20231214 - TRAVAUX TERRITOIRE D'ENERGIE DU PUY DE DOME

Rapporteur: Eddie GUINET

La commune de Brassac-les-Mines a sollicité le Territoire d'énergie du Puy-de-Dôme pour les affaires suivantes :

- Eclairage Rue de l'installation suite aménagement BT (basse tension)
- Alimentation BTS (basse tension souterraine) rue de la chapelle PC 063 050 23 V0006

Le syndicat a retenu ces demandes en réalisant les études d'avant-projet avec les devis estimatifs suivants :

	Montant	H.T.	total	des	Fonds	de	concours
	travaux				Commune	de	Brassac-les-
					Mines		
Eclairage rue de l'installation			3500.	.00€			1750.00 €
suite aménagement B.T							
complément							
Alimentation BTS Rue de la			7500.	.00€			1171.50 €
Chapelle PC 063 050 23							
V0006							

Après avoir ouï cet exposé et après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents, décide

Votants: 23Pour: 23Contre: 0Abstention: 0

- d'accepter la proposition du territoire d'énergie du Puy-de-Dôme
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les pièces afférentes à ce dossier et nécessaires à l'aboutissement de celui-ci
   Cette somme sera inscrite sur le budget communal

#### 6 - 20231214 - TRAVAUX ENFOUISSEMENT DU RESEAU TELECOM

Rapporteur: Eddie GUINET

La commune de Brassac-les-Mines prévoie l'enfouissement des réseaux de télécommunications Place de la liberté et rue de la Couarde en coordination avec les réseaux électriques.

Un avant-projet des travaux a été réalisé par le territoire d'énergie du Puy-de-Dôme, auquel la commune est adhérente.

En application de la convention cadre relative à l'enfouissement des réseaux télécoms signée le 7 juin 2005 et de ses avenants n°1 et 2 signés respectivement le 15 septembre 2010 et le 21 mars 2016 entre le territoire d'énergie Puy-de-Dôme – LE CONSEIL DEPARTEMENTAL et ORANGE, les dispositions suivantes sont à envisager :

- La tranchée commune en domaine public est à la charge de la Commune et notamment la surlargeur de fouille nécessaire à l'enfouissement du réseau Télécom, dont le montant est estimé à 3 890,40 € H.T., soit 4 668,48 € T.T.C.
- La tranchée commune en domaine privé est à la charge du territoire d'énergie Puy-de-Dôme.
- L'étude, la fourniture et la pose du matériel du génie civil nécessaire à l'opération, réalisées par le territoire d'énergie Puy-de-Dôme en coordination avec les travaux de réseau électrique, sont à la charge de la Commune pour un montant de 6 200,00 € H.T., soit 7 440,00 € T.T.C. à l'exception des chambres de tirage (corps de chambre, cadre et tampons) qui sont fournies par les services d'Orange.
- Orange réalise et prend en charge l'esquisse de l'étude d'enfouissement, l'étude et la réalisation du câblage, la fourniture des chambres de tirage (corps de chambre, cadre et tampons) sur le domaine public, la dépose de ses propres appuis.

Après avoir ouï cet exposé et après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents, décide

Votants: 23Pour: 23Contre: 0Abstention: 0

- d'approuver l'avant-projet des travaux d'enfouissement du réseau télécom présenté par Monsieur le Maire.
- prendre en charge dans le cadre de la tranchée commune en domaine public sur une largeur de fouille estimée à 3 890,40 H.T., soit 4 668,48 € T.T.C.
- de confier la réalisation des travaux d'étude, de fourniture et pose du matériel de génie civil au territoire d'énergie Puy-de-Dôme.
- de fixer la participation de la Commune au financement des dépenses de génie civil à 6 200,00
   € H.T. soit 7 440,00 T.T.C. et d'autoriser Monsieur le Maire à verser cette somme, après réajustement en fonction du relevé métré définitif, dans la caisse du Receveur du territoire d'énergie Puy-de-Dôme.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention particulière d'enfouissement des réseaux de télécommunications relative à ce chantier.
- de prévoir à cet effet, les inscriptions nécessaires lors de la prochaine décision budgétaire.

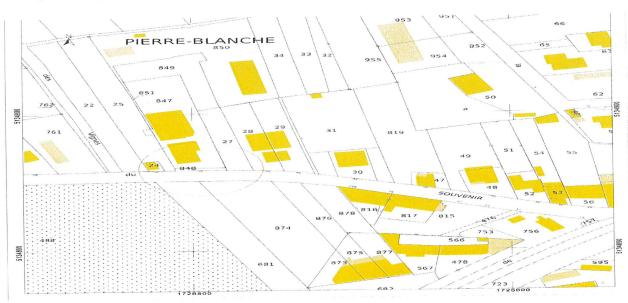
### 7 - 20231214 - VENTE TERRAIN CADASTRE AM NUMERO 848

Rapporteur: M. Christian RYCKEBOER

Madame BEILLARD Géraldine et Monsieur Stéphane VILLESECHE souhaitent acheter la parcelle cadastrée section AM numéro 848 de 32 m2.

La Direction départementale des finances publiques du Puy-de-Dôme a estimé ce terrain à 230 euros.

Tous les frais annexes nécessaires à l'aboutissement de ce dossier (bornage, vente...) seraient à la charge des acquéreurs.



Après avoir ouï cet exposé et après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents, décide

Votants: 23Pour: 23Contre: 0Abstention: 0

- d'autoriser la vente de cette parcelle cadastrée section AM numéro 848 de 36 m2 au prix de 230 euros à Madame BEILLARD Géraldine et Monsieur Stéphane VILLESECHE
- d'autoriser Monsieur le Maire ou un adjoint délégué désigné par ses soins à signer l'acte de vente à intervenir

Tous les frais annexes nécessaires à l'aboutissement de ce dossier (bornage, vente...) seraient pris en charge par les acquéreurs.

### 8 - 20231214 - CONVENTION D'OPAH-RU

Rapporteur: Mme Catherine DENAIVES

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération 2021/04/30-MCV de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 29 juin 2021 relative au lancement de l'étude pré-opérationnelle de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain;

VU la délibération n° 2023/05/05-AT de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 26 octobre 2023 relative à la prolongation et renouvellement des dispositifs d'aide à l'habitat privé – Programme d'Intérêt Général (PIG) et Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) multisites – sur le territoire de l'Agglo Pays d'Issoire ;

**CONSIDÉRANT** que l'Agglo Pays d'Issoire souhaite lancer une OPAH-RU multisites par la conclusion d'une convention OPAH-RU multisites sur les communes PVD et ACV;

**CONSIDÉRANT** que le centre-ville de la commune de BRASSAC-LES-MINES fait partie du périmètre de l'OPAH-RU multisites ;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de contractualiser les engagements des partenaires de l'OPAH-RU multisites ;

Une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) est une offre partenariale proposant une ingénierie et des aides financières. Chaque opération programmée se matérialise par une convention signée entre l'Etat, l'ANAH et les collectivités concernées (EPCI et communes).

Le Programme Local de l'Habitat de l'Agglo Pays d'Issoire prévoit la mise en place d'une telle opération, sur les communes d'Ardes-sur-Couze, Brassac-les-Mines, Champeix, Issoire, Saint-Germain-Lembron et Sauxillanges, afin :

- d'apporter une réponse à la situation de précarisation et de dégradation d'une partie de l'habitat privé ancien,
- d'améliorer de manière significative et durable la qualité et le confort des logements pour les habitants et d'en attirer de nouveaux dans des logements remis à neuf.

Une étude pré-opérationnelle d'OPAH-RU a été conduite et a confirmé, quantifié et qualifié les besoins en matière de réhabilitation du parc de logements privés anciens. L'objectif de cette opération est de réhabiliter, ou de remettre sur le marché, 192 logements (106 occupés par le propriétaire, 28 logements de copropriétaires et 58 logements locatifs) en 5 ans.

Pour animer cette opération, une mission d'animation et de suivi sera assurée par un opérateur externe, en lien étroit avec le service habitat de l'Agglo Pays d'Issoire. Le contenu de cette prestation d'ingénierie est détaillé dans le projet de convention.

Le projet de convention d'OPAH-RU, détaillant les objectifs qualitatifs, quantitatifs, les périmètres concernés, les modalités d'intervention et les engagements financiers des signataires est présenté en annexe.

Après avoir ouï cet exposé et après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents, décide

Votants: 23Pour: 23Contre: 0Abstention: 0

- d'approuver le projet de convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain multisites telle que présentée en annexe ;
- d'autoriser le maire à signer ladite convention ainsi que tous les actes s'y rapportant.

### 9 - 20231214 - RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Rapporteur: M. Hervé BOUCHET

Monsieur BOUCHET donne lecture du Rapport sur les Orientations Budgétaires pour 2024 joint en annexe.

Le Conseil Municipal prend acte.

Monsieur le Maire tient à féliciter tout particulièrement ses adjoints pour le travail qu'ils accomplissent tout au long de l'année ainsi que les membres du Conseil Municipal.

#### **QUESTIONS DIVERSES**

M. Plutino s'interroge sur la zone commerciale de la Coussonnière. Monsieur le Maire lui indique qu'un permis de construire pour un magasin Bricomarché et un pour un magasin Netto a été déposé. La station de lavage qui a obtenu son permis attend la publication d'un nouveau décret pour le recyclage de l'eau avant de commencer les travaux.

Mme Mahoudeaux signale qu'il n'y a pas de musique d'ambiance dans les rues. Mme Denaives signale qu'elle doit récupérer demain la clé de France Service et la donner aux commerçants.

La séance est levée à 19 H 50

### FEUILLET DE CLOTURE DE LA SEANCE DU 14 DECEMBRE 2023

<u>Liste des membres présents</u>: Fabien BESSEYRE – Hervé BOUCHET – Jacques CARLET – Jocelyne BORTOLI - Yves-Serge CROZE - Catherine DENAIVES – Vinciane GRAND – Léa CARNICER - Eddie GUINET – Agnès JEANPETIT – Gaëlle MAHOUDEAUX – Christian PAGES – Stéphane DEMARET – Dominique PLUTINO – Sabine TOCK – Laëtitia TOMIO – Jean VIALLARD - Christian RYCKEBOER – Michèle BESSE – Marc ROUX – Stéphane VEYSSEYRE –

<u>Pouvoirs</u>: Françoise CAUTIN pour Laëtitia TOMIO – Philippe MONIER pour Fabien BESSEYRE

<u>Secrétaire de séance</u> : Mme Catherine DENAIVES est désignée pour remplir cette fonction en vertu de l'article L2121-15 du CGCT.

### Liste des délibérations :

- 1 décision modificative numéro 4 budget Commune
- 2 décision modificative numéro 1 budget cantine
- 3 admissions en créances éteintes
- 4 subvention exceptionnelle pour les élèves de 6<sup>ème</sup> du Collège Jules Ferry pour séjour au Lioran
- 5 travaux territoire d'énergie du Puy-de-Dôme
- 6 travaux enfouissement du réseau Telecom
- 7 vente terrain cadastré section AM numéro 848
- 8 conventions d'OPAH-RU
- 9 rapport d'orientation budgétaire

Signature du Maire Fabien BESSEYRE

Signature de la Secrétaire de séance Catherine DENAIVES

Jenaire